

Postulat Sylvain Freymond et consorts au nom du groupe UDC – Propos et attitude du directeur du SPJ : toute la lumière doit être faite !

Texte déposé

Les faits sont intolérables : huit frères et sœurs ont été violentés et abusés sexuellement par leur père pendant toute leur enfance et leur adolescence, alors qu'ils étaient sous la protection de l'Etat quasiment depuis leur naissance. En effet, l'Etat connaissait les capacités intellectuelles limitées des parents qui ne pouvaient élever des enfants sans assistance. Dès l'an 2000, le Service de la protection de la jeunesse (SPJ) est en charge du dossier.

Le rapport détaillé de l'ancien juge fédéral Claude Rouiller fustige la Justice de paix et le SPJ. Ceux-ci ont privilégié le droit des parents plutôt que celui des enfants. Ces autorités n'auraient jamais dû maintenir ceux-ci dans un milieu dont elles savaient qu'il était propice à la commission de tels crimes. « Les défauts organiques de l'action du SPJ sont graves et le lien de causalité entre ces défauts et le malheur des enfants X est incontestable » écrit encore l'ancien juge fédéral dans son rapport.

Au vu de la gravité de la situation, que penser des propos de M. le directeur du SPJ, dans la presse du 22 mars 2018 ? Son refus d'assumer sa part de responsabilité n'est pas recevable.

Pas recevable non plus, les explications données plutôt que de reconnaître ses manquements et présenter ses excuses « le SPJ a fait son travail ». Il nie toute responsabilité de son service et insiste : « En retraversant le dossier, je ne vois pas ce qu'on aurait pu faire de plus. » « Le dispositif dans le canton est efficace. Il n'y a ni fautifs ni responsables, hormis les parents s'ils sont jugés coupables. »

Quand bien même le chef de service n'est pas directement à l'origine des sévices endurés par les enfants, sa responsabilité n'en demeure pas moins extrêmement lourde et les objections maladroitement présentées aux journalistes laissent gravement douter qu'il ait réellement conscience de ce qui lui est reproché.

Tout élu consciencieux du bien public et particulièrement des plus petits d'entre nous aura à cœur d'investiguer, et au besoin si des faits sont avérés, de sanctionner afin de garantir une meilleure protection des enfants.

Cette attitude et ces propos ne sont pas dignes d'un directeur de service. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat de mettre tout en œuvre afin de faire toute la lumière sur les propos tenus par le directeur du SPJ et les manquements probables dans son service. Nous demandons au Conseil d'Etat un rapport et un état des lieux sur le SPJ.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Sylvain Freymond
et 23 cosignataires*

Développement

M. Sylvain Freymond (UDC) : — C'est une triste affaire qui vient d'être mise en lumière. Malgré le fait que le Service de la protection de la jeunesse (SPJ) soit en charge de leur dossier depuis l'an 2000, huit frères et sœurs ont été violentés et abusés par leur père pendant leur enfance et leur adolescence. Ces enfants auraient dû être mis en sécurité, à de nombreuses reprises, mais ce ne fut malheureusement pas le cas, pour un ensemble de raisons. Suite à cette affaire, un rapport détaillé de l'ancien juge fédéral, M. Claude Rouiller, confirme que les enfants n'auraient pas dû être maintenus dans cette famille et parle de « défauts organiques graves ».

Depuis le dépôt de mon postulat, la situation a déjà évolué. Mme la conseillère d'Etat, Cesla Amarelle, a décidé de se séparer du directeur du SPJ. Même si ce geste démontre une volonté de changement de mentalité au sein de ce service, il semble que le mal soit plus profond et que d'autres changements

soient inévitables. Nous demandons au Conseil d'Etat un rapport et un état des lieux sur le SPJ afin qu'une aussi triste affaire que celle-ci ne se reproduise plus jamais.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.